

2CGE DEVELOPPEMENT
société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 36000 euros
Siège social : 4 T RUE NICOLAS PIAT - 10300 SAINTE-SAVINE
948 438 445 RCS TROYES

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30 juillet 2024

Le 30 juillet 2024, à dix heures, au siège social de la société,

La Société 2C1E, associée unique de la société 2CGE DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 36000 euros, ayant son siège social au 4 T RUE NICOLAS PIAT, 10300 SAINTE-SAVINE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 948 438 445, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

La Société 2C1E, associée unique, après avoir constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvé par le procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30 juin 2024, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

La Société 2C1E